



Théâtre municipal vendu à un promoteur

Par **Simple citoyenne**, le **26/05/2010** à **15:56**

Bonjour

Le maire a décidé de vendre des bâtiments et terrains municipaux à des promoteurs.
Dont le théâtre municipale, plein à chaque spectacle et qui accueille une troupe en résidence.
Un vrai désastre pour la culture! Ma maison comme une dizaine d'autres est situé à 10 mètres de l'arrière du théâtre

(grand mur aveugle)

Malgré les pétitions et plusieurs manifestations le maire persiste a vouloir raser le théâtre
(de plus la toiture contient de l'amiante)

1/Existe-t-il un recours contre ce genre de démolition?

2/ Le promoteur peut-il construire un immeubles avec des fenêtres sur l'arrière, créant un vis à vis avec nos maisons et jardinets?

Merci beaucoup